

**MINISTERE DES AFFAIRES
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

Arrêté du ministre des affaires de la jeunesse et des sports du 15 mai 2020, fixant les tarifs des services présentés par le centre national de la médecine et des sciences du sport et les centres régionaux y relevant.

Le ministre des affaires de la jeunesse et des sports,

Vu la Constitution,

Vu le code de la comptabilité publique promulgué par la loi n° 73-81 du 31 décembre 1973, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée, notamment la loi n° 2018-56 du 27 décembre 2018, portant loi de finances pour l'année 2019,

Vu la loi n° 74-101 du 25 décembre 1974, portant loi de finance pour l'année 1975, notamment son article 77,

Vu le décret n° 2003-2651 du 23 décembre 2003, fixant l'organisation administrative et financière ainsi que les modalités de fonctionnement du centre national de la médecine et des sciences du sport, notamment son article 33,

Vu le décret n° 2005-1842 du 27 juin 2005, fixant les attributions du ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique,

Vu le décret n° 2007-1124 du 7 mai 2007, portant organisation du ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-19 du 27 février 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres.

Arrête :

Article premier - Le présent arrêté fixe les tarifs des services présentés par le centre national de la médecine et des sciences du sport et les centres régionaux y relevant.

Art. 2 - Les tarifs des services présentés par le centre national de la médecine et des sciences du sport et les centres régionaux y relevant sont fixés suivant les catégories et les spécialités des bénéficiaires, comme suit :

I- Tarifs des consultations :

1- Consultations des médecins généralistes et médecins spécialistes :

Consultations	Tarif
Médecin généraliste	7 d
Médecin spécialiste	14 d

*A l'exception des explorations dont le cadre des soins curatifs relatifs à l'imagerie médicale, soin des caries dentaires et analyses biologiques, Les services sont présentés gratuitement aux élites sportives.

2- Autres consultations :

Consultations	Tarif
Psychologie	5 d
Anthropométrie	5d

II- Tarifs des soins :

1- Les soins effectués par infirmiers :

Soins	Tarif
Pansements	2d
Injection IM	1d

2- Les services de rééducation fonctionnelle et physique :

Soins	Code	Tarif
Rééducation Fonctionnelle Prof.	AMM 18	12 d
Rééducation Fonctionnelle Licencié		4 d
Rééducation fonctionnelle en Piscine	AMM 5	5 d
Réentrainement Prof.	AMM 18	12 d
Réentrainement Licencié		4 d
Séances de récupération Jacuzzi Piscine Sauna	AMM 3 AMM 5 AMM 5	15 d
Onde de Choc 1 Membre	AMM 15	10 d
Onde de Choc 2 Membres	AMM 18	15 d

3- Autres services de soins :

Soins	Code	Tarif
Mésothérapie	KE 8	10 d
Evaluation Cybex Prof.	KE 60	80 d
Evaluation Cybex Licencié	-	20 d
Une séance de Rééducation Cybex Prof.	KE 8	10 d
Une séance de Rééducation Cybex Licencié		7 d
Manipulation Vertébrale	KE 10	20 d

4- Les soins fonctionnels :

Soins fonctionnels KE	Code	Tarif
Echographie (ETT)	KE 50	60 d
ECG de Repos	KE 6	10 d
Epreuve d'effort	KE 40	60 d
Holter Rythmique	KE 60	80 d
Holter Tensionnel	KE 60	80 d
Mesure consommation maximale d'O2	KE 70	80 d
Spirométrie	KE 20	25 d
Podoscopie	KE 50	30 d

III/ Tarifs des services de biologie médicale :

Analyses biologiques	Code	Tarif
Acide urique	B20	4 d
Bilirubine	B30	6 d
Calcémie	B25	5 d
Chimie des urines	B10	2 d
Cholestérol	B20	4 d
CPK	B50	10 d
Créatinine	B15	3 d
CRP	B80	16 d
Fer sérique	B70	14 d
Ferritinémie	B150	30 d
FT4	B120	24 d
Gamma GT	B50	10 d
Glycémie	B15	3 d
HBS (dépistage)	B40	8 d
HDL Cholestérol	B30	6 d
Hémogramme NFS	B60	12 d
HIV (dépistage)	B100	20 d
Ionogramme sanguin	B60	12 d
LDH	B50	10 d
Magnésium	B25	5 d
Phosphatase Alcaline	B25	5 d
Phosphore	B25	5 d
Protides totaux	B15	3 d
Transaminases	B50	10 d
Triglycérides	B35	7 d
TSH	B120	24 d
Urée	B15	3 d
Vitesse de sédimentation	B10	2 d

IV/ Tarif des services de nutrition :

nutrition	Nature du test	Tarif
Consultation	Poids + taille + conseil alimentaire	5 d
Composition corporelle	PEAPOD ou impédancemétrie + enquête alimentaire	15 d

V/ Tarifs des actes radiologiques et échographiques :

1- Tarifs des actes radiologiques :

1-1 Tête :

Tête	Code	Tarif
Maxillaire défilé, os propre du nez	RD12	12 d
Rad panoramique (Maxillaire et dentaire)	RD18	18 d
Téléradiographie du crane à 3 mètres	RD17	17 d
Articulation Temporo-Maxillaire (1 cote)	RD12	12 d
Articulation Temporo-Maxillaire (2 cotes)	RD17	17 d
Cavum	RD12	12 d
Larynx F ou P	RD12	12 d
Larynx F+P	RD17	17d

1-2 Thorax :

Thorax	Code	Tarif
Gril costal, sternum, articulation sterno-claviculaire (1 incidence)	RD15	15d
Incidence supplémentaire	RD5	5 d
Thorax F	RD15	15 d
Thorax F+P	RD25	25 d

1-3 Rachis :

Rachis	Code	Tarif
Rachis Cervical F+P	RD17	17 d
Rachis Cervical F+P +2*3/4	RD22	22 d
Rachis Cervical F+P + dynamique	RD22	22 d
Charnière cervico-occipital F+P	RD17	17 d
Rachis dorsal F+P	RD17	17 d
Rachis lombaire F+P	RD17	17 d
Rachis lombaire F+P + L5-S1 F+P	RD25	25 d
Rachis lombaire F+P + 3/4 droit + gauche	RD25	25 d
Rachis lombaire F+P + Etude dynamique	RD25	25 d
Sacrum F+P	RD17	17 d
Rachis entier à 2,50m par incidence	RD35	35 d
Rachis entier enfants	RD24	24 d
Rachis entier F/P	RD70	70 d

1-4 Tarifs divers :

Actes divers	Code	Tarif
Age osseux un cliché	RD12	12 d
Age osseux deux clichés	RD17	17 d
Squelette entier (crâne-rachis entier- bassin-membre sup)	RD120	120 d
Arbre urinaire sans préparation AUSP	RD13	13 d
Abdomen sans préparation F + autres indices	RD18	18 d
Abdomen aigu (syndrome occlusif ou péritonéal, ASP debout, couché + RX thorax)	RD30	30 d
TELOS des 2 genoux	RD70	70 d

1-5 Membres supérieurs :

Membres supérieurs	Code	Tarif
Epaule F	RD12	12 d
Epaule F+P	RD17	17 d
Clavicule	RD12	12 d
Omoplate F	RD12	12 d
Omoplate F+P	RD17	17 d
Humérus F+P	RD17	17 d
Coude F+P	RD17	17 d
Avant-Bras F+P	RD17	17 d
Poignet F+P	RD12	12 d
Main F+P	RD12	12 d
Doigt F+P	RD12	12 d
Scaphoïde (2 Incidences)	RD17	17d
Main F+P + scaphoïde	RD20	20 d
Membres supérieurs entiers (2 incidences)	RD25	25 d

1-6 Membres inférieurs :

Membres Inférieurs	Code	Tarif
Bassin, hanche, articulation sacro-iliaque	RD12	12 d
Hanche F+P	RD17	17 d
Hanche + 2 *3/4	RD22	22 d
Fémur F+P	RD17	17 d
Genou F+P	RD12	12 d
Jambe F+P	RD17	17 d
Pied F+P	RD12	12 d
Talon F+P	RD10	10 d
Cheville F+P	RD12	12 d
Orteil	RD10	10 d
Axiale 30 ° genoux 2 indices	RD22	22 d
Télémétrie Adultes (1membre)	RD35	35 d
Télémétrie des 2 membres	RD70	70d
Télémétrie enfants	RD24	24 d
Radiomensuration comparative des membres	RD24	24 d

2- Tarifs des actes échographiques :

Echographie	Code	Tarif
Echographie musculaire d'un organe	KE20	30 d
Echographie Abdominale	KE30	45 d
Echographie Abdomino-pelvienne	KE35	52d ,500
Echo doppler d'une région	KE40	60 d
Echo doppler multi-région	KE60	90 d

VI / Tarif de la location de la salle des conférences du CNMSS :

Le tarif de la location de la salle des conférences du CNMSS est fixé forfaitairement par la direction générale du CNMSS à 100 dinars / jour.

VII / Tarif des services du département des sciences du sport :

1-Tarif de location de la salle omnisport :

service	Prix de la séance	Prix de 5 séances	Prix de 10 séances
Séance cours de formation dans la salle	100 d	400 d	800 d
Séance cours de formation dans la salle + gradin	150 d	600 d	1200 d
Séance cours de formation + équipements sportifs + gradin + vidéo	200 d	800 d	1600 d

2-Tarif des services des tests scientifiques :

N°	Les tests	Nature du test	Tarif
1	Test Agilité	- T-Test - Half T-test - Test 505 - Navette 5*10m - Illinois Test	15 d
2	Test Vitesse	- En salle 5-10-20-30m - En piste 5-10-20-30-100m	15 d
3	Test musculaire	- Mesure de la R.Max - Couple de Force (lybex)	15 d
4	Test de la puissance des membres inférieures	- Saut horizontal - Double et Triple sauts - Sergent Test - 5 jump Test	15 d
5	Test de la puissance des membres supérieurs	- Lancers de médecine Ball assis - Lancers de médecine Ball debout - Lancers de médecine Ball costal - Lancers de médecine Ball au dessus de la tête	15 d
6	Test Aérobie (VMA+FC max)	- Yoyo test - Navette 20m test - Leger boucher - VAMEVAL	15 d
7	Test Anaérobie Lactique	- 15-30 Intermittent - Wingate test - SJFT - RSA - RAST	15 d

➤ 20 dinars seront ajoutés pour chaque analyse Biologique supplémentaire pour chaque joueur.

3- Tarif des séances de réathlétisation:

N°	Nombre des séances	Tarif total
1	1 séance	3 d
2	10 séances	30 d
3	20 séances	60 d
4	30 séances	90 d
5	40 séances	120 d
6	50 séances	150 d

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 15 mai 2020.

*Le ministre des affaires
de la jeunesse et des sports*

Ahmed Gaaloul

Vu

Le Chef du Gouvernement

Elyes Fakhfakh

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité

ISSN.0330.7921

Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T

"Ce numéro du Journal Officiel de la République Tunisienne a été déposé au siège du gouvernorat de Tunis le 9 juin 2020"